

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE COMMUNE DE SAINT-ASTIER

Stationnement à titre exceptionnel pour déménagement
ODP : 2026 – 82

Le Maire de la commune de SAINT-ASTIER ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 et suivants ;
VU le Code de la Route ;

CONSIDÉRANT la demande de Mme Marion VERONIQUE, sollicitant l'autorisation de stationner un camion de déménagement, le MERCREDI 17 JUIN 2026 au 4 RUE ALEXIS MARECHAL à SAINT-ASTIER ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité et le bon déroulement de cette occupation du domaine public ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Dans le cadre d'un déménagement, le pétitionnaire cité ci-dessus est autorisé à titre exceptionnel à occuper le domaine public afin de stationner un camion, devant le 4 RUE ALEXIS MARECHAL, le MERCREDI 17 JUIN 2026 entre 09h00 et 17h00.

Cette occupation sera matérialisée par panneaux avant et après le camion de déménagement. **Pendant le chargement du camion la circulation, RUE ALEXIS MARECHAL, sera exceptionnellement interdite à tous véhicules. Dès le chargement terminé la RUE ALEXIS MARECHAL, devra de nouveau être libre à la circulation.**

Article 2 : A charge pour le pétitionnaire de mettre en place la signalisation nécessaire afin de prévenir les automobilistes de cette occupation du domaine public.

Article 3 : Tout accident qui pourrait résulter de cette occupation du domaine public incombera au pétitionnaire qui en demeure seul responsable.

Article 4 : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements faits par l'autorité municipale.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint Astier
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint Astier
- La Police Municipale
- Madame Marion VERONIQUE

Fait à SAINT-ASTIER, le 05 juin 2026

Le Maire,
M. AUDOUIN Jacques



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 34



mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr